



agression par les employés d'un discothèque

Par **MonsieurF**, le **22/07/2012** à **11:37**

Bonjour à tous.

Hier je suis sorti en discothèque avec deux amies où j'ai été victime d'une très violente agression de la part de plusieurs employés de cette dernière. N'étant ni sous l'emprise de la drogue, ni dans un état alcoolique et ne présentant aucun comportement violent, témoins à l'appui, les raisons de cette agression me sont inconnus.

Voici les faits :

je me tenais debout seul dans un coin de l'établissement dans l'attente de mes amies avec qui j'étais venu et s'étaient rendues aux toilettes peu après notre arrivé aux alentours de 01h45. Pendant l'attente de ces dernières, j'ai reçu plusieurs coup de poing derrière la tête par le DJ du club, s'en est suivi les mêmes gestes par l'un des serveurs. J'ai été roué de coup très violent au visage avant d'être convié à rejoindre la sortie par un agent de sécurité qui ne m'a porté aucun coup, chose que j'ai faite sans aucune résistance ni agitations. Ce premier assaut à durer environ 3 à 4 minutes.

Suite à ma sortie, le dit serveur, deux agents de sécurité ainsi que le photographe m'ont suivi dehors pour continuer à me roué de coup tout aussi violent suivi d'insultes très blessantes notamment sur des membres de ma famille. Ce deuxième passage à tabac a été bien plus long puisque celui ci a duré une quinzaine de minutes et hors de l'enceinte de l'établissement. Les agents de sécurité n'ont aucunement tenté de maîtriser la situation voyant pourtant que je ne portais aucun coup et ne faisant que subir ces derniers sans la moindre riposte.

Il est bien évident que ces actes feront l'objet d'une plainte auprès des forces de l'ordre afin que de tels actes ne restent pas impunis.

Etant moi même DJ, il semblerai que ma venue n'ai pas été la bienvenue ce qui à surement provoquer ces actes de violences gratuite.

quels sont mes recours ?

merci encore aux personnes qui pourront m'apporter leur aide.

Par **AMBROSIUS**, le **25/07/2012** à **21:49**

Bonjour,

Vous le savez : déposez plainte pour violences volontaires, coups et blessures, avec

demande de réparation du préjudice.

Cordialement